

Article 1 : Organisateur

La Fit'Varsoise est une course organisée par l'association Fit'vars. Vous pouvez contacter l'organisateur à tout moment par mail à l'adresse fitvars@gmail.com ou par téléphone 06.14.79.16.86 (uniquement par SMS).

Article 2 : Date, horaires et circuits

La Fit'Varsoise aura lieu le 18 Avril 2020 aux écoles 16330 VARS .Elle est composée de deux courses : 5 Km et 10 Km (boucle 2 fois les 5kms) et d'une marche de 5 Km.

Une **course de 10 km** sur route, chemin et ruelles départ à 10h00
(un ravitaillement à l'arrivée)

Une **course de 5 km** sur route, chemin et ruelles départ à 10h00
(un ravitaillement à l'arrivée)

Une marche de **5 km**, sur route, chemin et ruelles départ à 10h15
(un ravitaillement à l'arrivée)

L'inscription pour la marche se fera sur place jusqu'à 30 minutes avant le départ de la course, à l'Ecole Maternelle.

Pour les courses le dossard doit être obligatoirement porté sur le devant et visible ceci pendant toute la durée de la course.

Article 3 : Condition d'inscription

3-1 : Catégories d'âge

- Le 10 km est ouvert à partir de 18 ans et plus.
- Le 5 km est ouvert à partir de 16 ans et plus.
- Le 5 Km marche tous public

3-2 : Mineurs

Les mineurs peuvent s'inscrire à condition qu'ils aient plus de 16 ans révolu le jour de la course. Une autorisation parentale sera à fournir en pièce jointe sur le formulaire d'inscription.

3-3 : Certificat médical et licences sportives

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une **licence sportive FFA, FFTRI, FFCO, FFPM ou UFOLEP Athlé** (en cours de validité à la date de la manifestation).
- soit d'un **certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**, datant de moins de un an à la

date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical

Article 4 : Inscriptions

Les inscriptions se font en ligne via la plateforme d'inscription IKINOA ou exceptionnellement le vendredi 17 avril de 17h à 20h aux écoles et le samedi 18 avril de 9h à 10h.

Le retrait des dossards le vendredi 17 avril de 17h à 20h aux écoles et le samedi 18 avril de 9h à 10h.

4-1 : Prix

- Le 10 km : 7 euros jusqu'au 15 Avril et sur place 9 euros.
- Le 5 km : 5 euros jusqu'au 15 Avril et sur place 7 euros.
- Le 5Km de marche 2€ sur place.

4-2 : Revente ou cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

4-3 : Remboursement

Chaque engagement est ferme et définitif. Cependant, l'organisation accepte des changements de coureurs. Il vous est donc possible de céder votre dossard à un remplaçant à condition que vous ayez contacté l'organisateur pour communiquer le nom, prénom, date de naissance, certificat médical du remplaçant.

Vous pourriez aussi à ce niveau autoriser les remboursements sur présentation d'un certificat médical de médecin ou proposer des remboursements si souscription à une assurance annulation.

Article 5 : Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de la SMACL Assurances pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Article 6 : Sécurité

La sécurité et l'assistance médicale des participants est du ressort de l'organisateur qui mettra en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS). La sécurité sera assurée par des signaleurs sur les voies routières, un médecin, des personnes titulaires du SST (Sauveteur Secouriste du Travail). Les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront avertis de l'événement.

Articles 7 : Chronométrage

Le chronométrage est assuré par l'Association Fit'Vars.

Article 8 : Classement et récompenses

- Le 10 km : les 3 premiers en homme et en femme.
- Le 5 km: les 3 premiers en homme et en femme.

Article 9 : Charte du coureur

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

Article 10 : Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

Article 11 : Annulation, intempéries

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement et ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

En cas de force majeure (intempéries,...) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation l'organisation procédera au remboursement des inscriptions ou au report des épreuves à une date ultérieure.